

Inscriptions ALSH gérés par l'IFAC

Inscriptions vacances d'été 2024 & Inscriptions "Mercredis" 2024-2025 :

RAPPELS PREALABLES :

La période de validité des dossiers d'inscription sur les ALSH est l'année scolaire, par conséquent :

- Pour les inscriptions sur les vacances d'été 2024, les parents ayant déjà déposé un dossier sur l'année scolaire 2023/2024 n'auront à fournir au moment de leur inscription que le document intitulé « La fiche d'inscription Vacances été 2024 ».
- Pour les inscriptions « Mercredis » de l'année scolaire 2024-2025, pour toute demande, un nouveau dossier d'inscription devra être fourni.
- Concernant le dossier de calcul du quotient familial, la validité étant l'année civile, les parents ayant déjà déposé un dossier en 2024 ne doivent pas effectuer à nouveau cette démarche.

DEMARCHES A SUIVRE POUR S'INSCRIRE :

- Télécharger l'ensemble des documents ci-dessous du dossier d'inscription et les compléter scrupuleusement en y ajoutant les documents annexes si besoin :
 - [La fiche de renseignements, accompagnée de la liste des pièces à fournir et de l'attestation de connaissance du règlement intérieur](#) dûment signée et complétée
 - [La fiche sanitaire](#), à compléter par enfant
 - [Le règlement intérieur pour l'année 2023/2024](#), valable pour les inscriptions Vacances été 2024
 - [Le règlement intérieur pour l'année 2024/2025](#), valable pour les inscriptions Mercredis 2024-2025
 - [Le dossier de calcul du quotient familial](#) (4 pages), à compléter par famille. Pour que l'IFAC puisse effectuer le calcul de votre quotient familial, veuillez à bien fournir toutes les copies des justificatifs mentionnés en page 2. En cas de dossier incomplet, l'IFAC ne pourra procéder au calcul de votre quotient familial, le tarif maximum (QF6) vous sera alors appliqué.
 - [La fiche Inscription Vacances été 2024](#) + Paiement correspondant aux réservations
 - [La fiche Inscription Mercredis 2024-2025](#) + Paiement correspondant à la 1^{ère} période (Mercredis septembre-octobre)
 - Pour les parents souhaitant régler par virement, [le RIB de l'Ifac 78](#)
- Si vous n'êtes pas équipé du matériel informatique suffisant, vous pourrez récupérer également un dossier d'inscription en vous rendant sur un des accueils de loisirs le mercredi précédent le début des inscriptions.

INSCRIPTIONS LORS DES PERMANENCES (et uniquement sur site) :

Deux permanences seront assurées les samedis matins, sur les différents sites (puis sur 3 mercredis suivants sur les horaires d'ouverture des ALSH) :

- **Le 4 MAI de 9H à 12H**, elles seront consacrées **aux INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ**.
- **Le 1^{er} JUIN de 9H à 12H**, elles seront consacrées **aux INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2024**

Ces permanences auront lieu au sein des accueils suivants :

- **Bazainville** 16 avenue des Tilleuls - 78550 *Bazainville*
- **Boutigny-Prouais** 16 rue des Potiers - 28410 *Boutigny-Prouais*
- **Condé / Vesgre** 39, rue de la Vesgre - 78113 *Condé sur Vesgre*
- **Longnes** 3, rue des écoles - 78980 Longnes
- **Houdan** rue de la Souris Verte – 78550 Houdan (**uniquement pour la permanence du 1^{er} juin**)
- **Maulette** 11 Ter, rue des Vignes - 78550 Maulette
- **Orgerus** 3, Route de Flexanville - 78910 *Orgerus*

– **Septeuil** Rue du Parc - 78790 *Septeuil*

ÉCHÉANCIER INSCRIPTION VACANCES :

- Ouverture des inscriptions : **le samedi 4 mai 2024 à 9H**
- Clôture des inscriptions : **le mercredi 29 mai 2024**. (Tout dossier parvenu au-delà de cette date ne sera étudié qu'en cas de places disponibles)
- Réponse sur la recevabilité des dossiers **complets** à partir du **30 mai 2024**. Confirmation de l'inscription, à condition d'avoir reçu le paiement

ÉCHÉANCIER INSCRIPTION RENTRÉE 2024 :

- Ouverture des inscriptions : **le samedi 1^{er} juin 2024 à 9H**
- Clôture des inscriptions : **le mercredi 19 juin 2024**. (Tout dossier parvenu au-delà de cette date ne sera étudié qu'en cas de places disponibles)
- Réponse sur la recevabilité des dossiers **complets** à partir du **20 juin 2024**. L'enfant sera inscrit provisoirement dans l'attente de la réception du paiement.
- Confirmation de l'inscription, à condition d'avoir reçu le paiement, pour le **26 juin 2024**

PAIEMENT :

- **Par virement** : Vous trouverez dans le dossier d'inscription le RIB de l'Ifac. Votre libellé devra faire mention du nom de famille du titulaire du compte et préciser s'il diffère du nom de famille de l'enfant. Il faudra également faire apparaître la période de paiement, par exemple « été 2024 » ou « rentrée 2024 »
- **Par chèque** en envoyant directement votre chèque à l'ordre de IFAC Yvelines, par courrier à

Ifac Yvelines
31 rue René Duguay-Trouin
78960 Voisins-le-Bretonneux

(Vous pouvez également le remettre à un membre de l'équipe de l'accueil de loisirs sur un mercredi)

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les autres modalités d'inscription sont précisées dans le règlement intérieur (article 3).

Si l'accueil que vous avez choisi est complet, votre (vos) enfant(s) sera (seront) inscrit(s) sur liste d'attente. Dans la mesure du possible, nous pourrions également vous proposer d'accueillir votre enfant sur un autre accueil de la CCPH en fonction des places restantes.

CAPACITÉS & CONTACTS DES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA CCPH :

- ✓ **BAZAINVILLE** : 79 places - 40 maternels (3-5 ans) & 39 élémentaires (6-11 ans)
adl.bazainville@utidf.ifac.asso.fr
- ✓ **BOUTIGNY-PROUVAIS** : 49 places - 16 maternels (3-5 ans) & 33 élémentaires (6-11 ans)
adl.boutigny@utidf.ifac.asso.fr
- ✓ **CONDE / VESGRE** : 49 places - 16 maternels (3-5 ans) & 33 élémentaires (6-11 ans) les mercredis en période scolaire et 30 places - 8 maternels (4-5 ans) & 22 élémentaires (6-11 ans) pendant les vacances scolaires.
adl.conde@utidf.ifac.asso.fr
- ✓ **LONGNES** : 49 places - 16 maternels (4-5 ans) & 33 élémentaires (6-11 ans)
adl.longnes@utidf.ifac.asso.fr
- ✓ **MAULETTE** : 79 places - 32 maternels (3-5 ans) & 47 élémentaires (6-11 ans) les mercredis en période scolaire et 49 places - 16 maternels (3-5 ans) & 33 élémentaires (6-11 ans) pendant les vacances scolaires.
adl.maulette@utidf.ifac.asso.fr

- ✓ **HOUDAN : En cas d'impossibilité d'accueil sur l'ALSH à Maulette**, ce centre pourra être ouvert les Mercredis en période scolaire : 30 places - 8 maternels (4-5 ans) & 22 élémentaires (6-11 ans)
adl.houdan@utidf.ifac.asso.fr
- ✓ **ORGERUS** : 60 places - 24 maternels (3-5 ans) & 36 élémentaires (6-11 ans)
adl.orgerus@utidf.ifac.asso.fr
- ✓ **SEPTEUIL** : 30 places - 8 maternels (4-5 ans) & 22 élémentaires (6-11 ans)
adl.septeuil@utidf.ifac.asso.fr

PLANNING D'OUVERTURE DES ACCUEILS POUR LES VACANCES D'ETE 2024 :

	ALSH à Bazainville	ALSH à Boutigny-Prouais	ALSH à Condé/Vesgre	ALSH à Houdan	ALSH à Longnes	ALSH à Maulette	ALSH à Orgerus	ALSH à Septeuil
du lundi 08 juillet au vendredi 19 juillet 2024	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet 2024	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Fermé	Fermé
du lundi 29 juillet au vendredi 16 août 2024	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
du lundi 19 août au vendredi 23 août 2024	Fermé	Ouvert	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert
du lundi 26 août au vendredi 30 août 2024	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert

RENSEIGNEMENT :

Pour tous autres renseignements sur ces inscriptions, vous pouvez contacter la coordinatrice IFAC sur la CCPH au : **06 11 99 20 66**